

Paris, le 13 octobre 2020

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Les quarantaines stoppent toute reprise du transport aérien

Les prévisions de trafic aérien en Europe sont catastrophiques : selon l'Airports Council International EUROPE (ACI EUROPE), le trafic devrait chuter en 2020 de -69% (par rapport à 2019) soit une perte de 1,69 milliard de passagers et de -48% en 2021 (par rapport à 2019). Il faudrait attendre 2024 voire 2025 pour espérer retrouver les niveaux de trafic de l'année 2019.

Le trafic français, quant à lui, a chuté de -62,9% au premier semestre 2020 et de -81,1% si l'on prend la période marquée par la COVID-19 du 1^{er} mars au 30 août 2020 (soit une baisse de 87 millions de passagers).

L'automne sera catastrophique.

La décision britannique de quarantaine courant août et les initiatives de nouvelles restrictions au voyage prises dans la suite et dans le plus grand désordre par les États membres de l'Union européenne ont inauguré une nouvelle ère d'incertitudes fortes pour le transport aérien. Ces incertitudes, si elles ne sont pas levées très rapidement, empêcheront toute reprise du trafic aérien faisant peser le risque d'une catastrophe économique annoncée pour l'ensemble des acteurs du transport aérien en Europe et pour les aéroports en particulier (80% des revenus des aéroports sont liés au trafic) ainsi que pour tous les acteurs de la filière du voyage et du tourisme.

Pour sauver le transport aérien européen, il est nécessaire aujourd'hui non seulement d'harmoniser à l'échelle européenne les systèmes d'indicateurs sanitaires utilisés dans les différents pays de l'UE mais aussi de mettre en place, dans ce cadre européen harmonisé, un protocole sanitaire européen de testing pour le voyage. Le transport aérien européen a un besoin urgent et impérieux de la mise en place d'un dispositif de tests, rapides, efficaces et peu onéreux en lieu et place des quarantaines.

Il existe, à côté des tests RT-PCR, différents types de tests qui connaissent des améliorations constantes et rapides, à l'image par exemple des tests antigéniques. Couplé avec le protocole européen de sécurité sanitaire pour l'Aviation mis en œuvre au printemps dernier et qui vise à prévenir les risques de transmission pendant le voyage aérien, le protocole européen de test pour le voyage permettrait ainsi de prévenir et limiter le risque d'importation de cas positifs au COVID-19 par la voie aérienne.

A défaut de protocole sanitaire européen de testing, l'UAF demande aux pouvoirs publics français la mise en œuvre de dispositifs de testing dans le cadre d'accords bilatéraux avec d'autres pays européens volontaires.

A la lecture des prévisions de trafic, Thomas JUIN, Président de l'UAF a déclaré : « *Les quarantaines stoppent toute reprise du trafic aérien. Nous ne pouvons plus attendre que l'épidémie disparaisse. Le transport aérien a besoin dans l'urgence d'un mode opératoire qui nous permette de fonctionner avec un virus actif tout en prévenant les risques et en assurant la sécurité sanitaire des passagers. L'UAF attend*

donc plus que jamais une initiative européenne de mise en œuvre d'un protocole sanitaire européen de test COVID-19 simple, efficace et peu coûteux pour le voyageur. Sans attendre, la France doit, dès à présent, prendre les devants et passer des accords avec nos principaux partenaires commerciaux pour mettre en place des corridors sanitaires ».

A propos de l'UAF : Avec près de 150 adhérents, l'Union des Aéroports Français est l'organisation professionnelle des aéroports français, quelles que soient leur taille et leur spécialité. Elle a pour principale mission de défendre et de promouvoir les intérêts de la communauté aéroportuaire française auprès des décideurs français et européens. L'UAF est membre associé de la Fédération Nationale de l'Aviation Marchande (FNAM) et de l'Airports Council International EUROPE (ACI EUROPE).

Contact Presse UAF : Morgane Gens - Eté en Hiver -Tél : 01 40 70 93 17 – 06 88 63 34 30
morgane.gens@eteenhiver.com